

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Gabriel MARTIN

Quelques actes principaux du  
Pontificat de Léon XIII

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1905, tome 7, p. 193-200

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

# Quelques actes principaux du Pontificat de Léon XIII

Dès son avènement à la chaire de Pierre, le Pape Léon XIII pénètre de son œil perspicace, jusqu'à la source même des maux qui désolent notre époque. Voyant, tout d'abord, se forger, chaque jour, dans l'arsenal d'une prétendue science, des armes nouvelles et redoutables contre le catholicisme, c'est de ce côté qu'il tournera, sans délai, les regards de sa sollicitude active et éclairée. Dans son encyclique, *Quod Apostolici* où il fait une vive peinture de la crise que traverse actuellement l'Eglise, il indique les moyens les plus propres à en amener un dénouement victorieux. Le philosophisme du XVIII<sup>e</sup> siècle est la cause vraie qu'il signale de la haine qui va redoublant, à cette heure, ses efforts les plus violents contre l'Eglise. C'est de cette source corrompue que sont parallèlement sortis le rationalisme, le panthéisme, le matérialisme, le naturalisme : erreurs, qu'à travers les âges l'apologétique a, mille fois, mis en miettes, ne gardant absolument de nouveau, de nos jours même, que le brillant costume dont elles ont su se parer. Dédaigneuses des points de détail, ces erreurs dirigent principalement leurs attaques contre la base même de la Révélation, qu'il s'agit, pour elles, de ruiner et d'anéantir. Et la plus grande conséquence qui en résulte, c'est un profond scepticisme qui glace les âmes. Grand malheur qu'il est, avant tout, au pouvoir de la vraie philosophie de

conjurer. Il faut donc, comme une nécessité des temps présents, renouveler, étudier et propager une science d'aussi souveraine importance.

De cette encyclique, Léon XIII renvoie à l'encyclique *Æterni Patris*, en laquelle il avait proclamé Saint Thomas d'Aquin, le grand maître de la philosophie chrétienne. Ce glorieux titre qu'il lui décerne, se justifie par la vaste synthèse des enseignements des SS. Pères qu'a faite dans ses ouvrages cet éminent docteur de l'Eglise, par les nouvelles clartés qu'il y a apportées, par la rigueur de méthode qu'il y a introduite. Dans cette même encyclique, le Souverain Pontife met aussi en lumière les doctrines sociales de Saint Thomas. L'exposé qu'il en fait, constitue, par opposition, une magnifique démonstration de la fausseté et de la nocivité des doctrines actuellement régnantes, dites principes du *droit nouveau*.

La forte impulsion que Léon XIII sut imprimer aux études philosophiques, a produit déjà les plus heureux fruits. Ce bienfait ne se fera néanmoins pleinement sentir, que dans la proportion où déclinera, dans la société, le règne des principes de la philosophie incrédule.

Si les magistrales encycliques de Léon XIII nous font tout d'abord admirer en lui le grand philosophe, elles ne laissent toutefois pas de nous y révéler le profond théologien. Sa préoccupation y apparaît dès le début, de délimiter la ligne de frontière exacte entre la philosophie et la théologie. Sa vigilance à nous mettre en garde contre les erreurs dominantes de l'époque, s'y montre de même sans cesse en éveil. La plus pure doctrine de Saint Thomas inspire visiblement et remplit de son souffle élevé les magnifiques développements théologiques qu'on y voit se dérouler majestueusement. Dieu et Jésus-Christ sont pour Léon XIII les deux vérités centrales autour desquelles il fait harmonieusement graviter toutes les autres. Il présente en diverses encycliques une solide et substantielle doctrine sur Dieu, le

la mystère de Sainte Trinité, Jésus-Christ, la Rédemption, l'Eglise, la grâce, les sacrements. En d'autres encore, il projettera la plus éclatante lumière de la doctrine catholique sur le Saint Esprit, le Christ Rédempteur, l'Eucharistie, bref, sur toutes les grandes vérités de la foi.

L'Eglise avait à prendre position dans les problèmes en partie nouveaux, qui sont devenus de nos jours une des vives préoccupations de l'exégèse. Au milieu des mille difficultés dont se trouvent hérissées ces études, Léon XIII, saura lumineusement aussi tracer ici la voie à tenir. Il établit dès l'abord, l'intimité des liens qui unissent la théologie à l'Ecriture Sainte. Sans nulle abstraction faite de la tradition force est néanmoins de reconnaître qu'avant tout, les vérités de la foi tirent leur origine des Saintes Ecritures qui les renferment. C'est chose donc inséparable que l'accord de la théologie avec l'Ecriture Sainte. De leur nature même, le sort de l'une est lié au sort de l'autre. Aussi en raison des profondes connaissances bibliques qu'étaient autrefois obligés de connaître les docteurs en théologie, recevaient-ils le titre de docteurs *in sacra pagina*. Ce qui a déterminé pour une large part Léon XIII à promouvoir les études bibliques, c'est l'obligation qui s'impose pour l'Eglise d'être constamment tenue au courant des découvertes, ayant trait à cette matière, qui sont si nombreuses de nos jours. Des littératures manuscrites, demeurées, presque entièrement jusqu'ici, lettres closes, ouvrent, de toute part, en Orient comme en Occident, leurs secrets inviolés aux laborieuses investigations des savants.

Les travaux auxquels on les savait se livrer, à cet égard, excitaient dans les esprits une anxieuse mais légitime curiosité de connaître les conséquences qui en pourraient résulter pour la véracité des Livres Saints. C'est alors qu'à ce sujet Léon XIII donnait l'encyclique *Providentissimus Deus*. Il y convie indistinctement tous les catholiques qui le peuvent, à l'étude de la Bible qui leur offrira une mine

inépuisable de richesses intellectuelles et morales. Puis le Saint-Père ouvre quelques aperçus importants, sur la manière de se livrer à ce genre d'étude. Il manifeste son ferme dessein que cet enseignement soit donné dans les Séminaires et les universités avec tous les soins que comportent l'excellence de sa nature ainsi que, d'autre part, les sévères exigences de la critique moderne. Ce dernier but, les exégètes catholiques ne l'atteindront qu'avec une étude approfondie des langues orientales. Précisément, pour faciliter cette tâche ardue Léon XIII constituait encore récemment une commission d'études bibliques composée de tous ce que l'univers catholique compte d'exégètes les plus éminents. Les portes de l'immense bibliothèque vaticane se sont tout naturellement larges ouvertes à leurs savantes investigations. Dans ces encycliques, où la variété des sujets le dispute au nombre, il n'est pas une matière religieuse ou morale, on peut dire, que ce grand pape n'ait traité, et traité de main de maître.

Mais l'acte principal qui émerge avec un éclat particulier du sein de tous les autres, c'est celui de la question sociale. Dans deux encycliques qui ont eu, à leur heure, un juste retentissement, ce savant pape marque avec une grande netteté de ligne, la voie à tenir, à cet égard, par les catholiques de tous les pays, L'action sociale qu'il a exercée, se ramène aux efforts ininterrompus de tout son règne, à pénétrer, de ses principes de réforme, le champ entier de l'économie sociale. Les préceptes évangéliques, concernant l'aumône, ont donné au pauvre sa charte libératrice. Dans l'Évangile se trouve aussi, assurément, la charte libératrice de l'ouvrier, mais sans y apparaître néanmoins en termes aussi explicites.

Les aspérités de la matière n'arrêteront point sa main puissante qui saura en marquer les grandes lignes en traits burinés dans l'airain. A première vue, le capital et le travail apparaissent comme deux antagonistes irréconciliables,

implacablement armés l'un contre l'autre, de griefs irréductibles. Le capital n'est autre que la richesse acquise, dont le principe fécondant ne réside que dans le travail. Capital et travail, deux formidables puissances opposées, entre lesquelles la possibilité ne s'offrait d'intervenir qu'au prix du plus grand péril couru de les désobliger toutes deux à la fois. Léon XIII avait la rare bravoure intellectuelle de n'esquiver aucun problème, si ardu qu'il se fut présenté, et d'y apporter une solution lumineuse et pleinement satisfaisante. Par son encyclique, *Rerum novarum*, il assume le rôle délicat de médiateur et, par là aussi, de pacificateur des conflits qui surgissent, si fréquents, entre patrons et ouvriers.

Voici quels sont, à ce sujet, les principes formulés dans cet important document : Sauvegarde des intérêts de la classe ouvrière par l'autorité publique qui ne doit pas, en même temps, laisser périliter les intérêts de la propriété privée. Obligation légale du repos dominical, qui s'impose pour l'ouvrier, non moins impérieusement au profit de son corps que de son âme. C'est la mission indiscutable du pouvoir, d'arracher aux mains de spéculateurs sans entrailles, l'ouvrier qu'ils traitent à l'égal d'une machine, ne valant que dans la mesure même de son rendement. La faiblesse de la femme et de l'enfant, leur crée des droits à des égards spéciaux. Le salaire ne devra jamais descendre au-dessous de ce qui est jugé nécessaire à l'honnête entretien de l'ouvrier sobre et économe. Par les hautes clartés qu'il jeta dans ces questions délicates et compliquées, Léon XIII mérita d'être appelé le pape de la *Réforme sociale*.

Son habileté politique lui conquit, d'un autre côté, une grande place dans l'estime des gouvernements, place qui lui valut d'en obtenir de très appréciables résultats. Les négociations avec l'Angleterre eurent pour heureuse conséquence le rétablissement de la hiérarchie ecclésiastique en Ecosse. L'année même de son avènement au Souverain Pontificat il

ne craignit point d'affirmer hautement la nécessité du pouvoir temporel. La même année, 1878, il protestait avec la dernière énergie contre une décision du conseil municipal de Rome, portant interdiction de l'enseignement religieux dans les écoles de la ville. Le grand succès de sa diplomatie fut de rendre la paix religieuse à l'Allemagne. Dans le hautain sentiment de l'omnipotence que venaient de lui conférer les éclatantes victoires de son pays sur la France, Bismarck résolut de fonder une église nationale. En vue d'en préparer le terrain, il frappe de bannissement, en 1872 les Jésuites, les Rédemptoristes, les Lazaristes, les Pères du Saint-Esprit. Les encycliques et mandements ne pourront plus être lus en chaire que préalablement revêtus de la sanction du pouvoir civil. Le recrutement du clergé est bientôt rendu difficile par les entraves que lui apportent des mesures iniques et persécutrices. Par ordre du ministre des cultes, M. Falk, l'incarnation même de l'intolérance, les fidèles se voient contraints, par la force armée, de céder leurs églises à la secte naissante des Vieux-Catholiques. Dès le début de son règne, Léon XIII porta ses premiers efforts à adoucir la douloureuse situation de l'Eglise d'Allemagne.

A cet effet, il adressa une lettre à Guillaume I<sup>er</sup>, le conjurant de rendre à ses fidèles sujets, les catholiques, leur liberté de conscience. Puissamment aidé par la glorieuse résistance du centre, il demeura définitivement victorieux. Bismarck dut entamer lui-même, le premier, des négociations avec Rome, par l'intermédiaire du nonce dont il se ménagea une entrevue à Munich. Si Bismarck dut faire la démarche renouvelée d'Henri IV d'Allemagne, à Canossa, l'honneur en revient, pour une grande part, à l'habileté diplomatique de Léon XIII, unie à une grande fermeté. Une vive douleur qui le frappa aussi au cœur fut la rupture du gouvernement belge avec la cour romaine. Ces relations ne furent reprises qu'après l'éclatant

succès des catholiques aux élections de 1884. Frère Orban avait, en effet, donné, en 1879, son congé au nonce apostolique sur le blâme que Léon XIII avait infligé à sa politique de déchristianisation des écoles.

La triste situation de la France avait, de même, mérité toutes ses sollicitudes. Après le rejet, par le sénat, de son fameux article 7, Jules Ferry avait exhumé deux vieux décrets aux termes desquels il enjoignait aux Jésuites l'évacuation de leurs établissements dans le délai de trois mois. L'indignation que l'application brutale de ces décrets souleva d'un bout de la France à l'autre, émut M. Freycinet, alors président du Conseil des Ministres. Il demanda à Rome d'inviter les supérieurs des congrégations non encore frappées, à signer une déclaration par laquelle ils protestaient n'avoir en vue que la liberté chrétienne et, en fait de politique, n'avoir d'autre souci que de recommander l'obéissance due à l'autorité, laquelle n'est qu'une directe émanation de celle même de Dieu. Cet acte accompli d'un unanime concert, par toutes les congrégations ne trouva néanmoins pas le don de désarmer les fanatiques partisans des décrets. Freycinet, ouvertement désavoué par ses collègues du ministère, dut céder, sans retard, sa place à Jules Ferry. Celui-ci, avec l'impassibilité du cynisme, procéda à l'aide d'un grand déploiement de forces policières à l'immédiate expulsion des religieux.

Ce n'était, malheureusement, que la préface d'une guerre implacable contre l'Eglise ; guerre qui n'a pris, depuis, que des proportions, chaque jour, plus alarmantes.

En Italie, la translation des restes de Pie IX, le 13 juillet 1881, à la basilique de Saint-Laurent, avait produit les scènes les plus odieuses. Léon XIII recourut aux voies diplomatiques pour s'élever avec énergie contre ce criminel attentat. L'année suivante, il dépeignait, en termes saisissants, les maux dont l'Italie était en proie : suppression des ordres religieux, confiscation des biens ecclésiastiques,



sécularisation de l'enseignement à tous ses degrés.

La franc-maçonnerie, de son côté, battant son plein, n'avait jamais jeté plus haut ses cris de guerre à l'Eglise. La scandaleuse inauguration, à Rome, de la statue du moine apostat, Giordano Bruno, fournit prétexte à d'indescriptibles et ignobles saturnales. En déplorant, dans une allocution, que de telles ignominies fussent possibles, Léon XIII faisait entendre que sa sécurité personnelle même, réclamait la restauration de son pouvoir temporel. Il courut alors le bruit que le pape allait incessamment quitter Rome. Affolés à cette nouvelle, les ministres eurent grand soin de faire garder toutes les issues du Vatican.

Au cours de son fécond pontificat, Léon XIII eut la gloire de faire douze canonisations, vingt-neuf béatifications. Il créa deux patriarcats, neuf archevêchés ; il érigea vingt-six évêchés en archevêchés, trente-trois préfectures apostoliques trois abbayes. Léon XIII signa le 1<sup>er</sup> Xbre 1884, une convention avec la Suisse, ayant pour objet l'administration ecclésiastique du Tessin et la régularisation, à la fois, de celle du diocèse de Bâle. Voilà, avec une sommaire analyse de l'une ou de l'autre de ses magnifiques encycliques, un pâle résumé de quelques-uns seulement des principaux actes du long et glorieux règne de Léon XIII, de savante et immortelle mémoire.